

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle

SERVICE DU 1<sup>er</sup> DEGRE Bureau de la gestion collective

Affaire suivie par : Nicolas DUVAL Chef de bureau Tél : 03.83.93.56.31.

Fraternité

Julie BUREN Gestionnaire Tél: 03.83.93.56.64.

Mél: dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr

9 rue des Brice Rond-Point Marguerite CS 30013 54035 NANCY CEDEX Nancy, le 06 février 2023

Le Recteur de la région académique Grand Est, Recteur de l'académie de Nancy-Metz, Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les Instituteurs et Professeurs des écoles

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale

Mesdames et Messieurs les Professeurs des écoles stagiaires

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

Objet : Mouvement départemental des instituteurs et professeurs des écoles – rentrée scolaire 2023 : postes à profil et à exigences particulières.

Dans le cadre du mouvement départemental des enseignants du 1<sup>er</sup> degré de Meurthe-et-Moselle, certains postes dits « **postes à profil et à exigences particulières** » font l'objet d'un recrutement spécifique afin d'obtenir la meilleure adéquation possible entre le profil du poste et le profil du candidat.

Les candidatures sont examinées par les commissions départementales soit sur dossier, soit par entretien avec le candidat.

La procédure de classification des dossiers par les commissions départementales est indiquée dans la rubrique « modalités de sélection » de l'annexe n°1 qui décrit les différents postes.

## **I. ENSEIGNANTS CONCERNES:**

- Les enseignants déjà titulaires d'un poste à profil, souhaitant conserver ce type de poste mais désirant l'exercer dans un autre lieu.
- Les enseignants souhaitant obtenir un poste à profil lors du mouvement départemental 2023.
- Les enseignants titulaires d'un poste à profil souhaitant changer de type de poste à profil.

Circulaire mouvement départemental 1er degré – postes à profils et à exigences particulières -Rentrée scolaire 2022

## II. PROCEDURE:

Il est à noter que tous les postes à profil sont susceptibles d'être vacants au 1er septembre 2023.

Les enseignants intéressés devront faire acte de candidature sous la forme d'une lettre de motivation, accompagnée d'un curriculum-vitae et de la fiche de candidature (annexe n°2). Les documents devront être envoyés, **pour le 06 mars 2023**, délai de rigueur, **par courriel**, à :

- l'IEN responsable de la commission départementale (cf. annexe 1)
- l'IEN de la circonscription de l'affectation actuelle,
- au bureau de la gestion collective (dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr)

<u>N.B.</u>: Ils devront indiquer, dans l'objet de leur courriel, le poste sur lesquels ils candidatent. En cas de candidatures multiples, les enseignants concernés devront transmettre des mails distincts.

Les candidats seront individuellement informés de l'avis de la commission départementale, ce qui leur permettra de gérer, au mieux, la formulation de leur(s) vœux lors du mouvement départemental 2023.

<u>ATTENTION</u>: Les candidats, qui auront obtenu un avis favorable de la part de la commission départementale pour un ou plusieurs postes à profil, devront procéder **OBLIGATOIREMENT** à la saisie de ce(s) poste(s) sur MVT1D, via I-Prof, lors de la période d'ouverture du serveur.

Pour ce faire, ils devront prendre connaissance de la circulaire du mouvement départemental qui devrait être publiée, sur PARTAGE, début mi-mars 2023.

Les candidats, qui n'auront pas formulé de vœu correspondant à leur candidature, verront leur participation au mouvement, au titre des postes à profil, invalidée (code exclusion 90).

De même, les enseignants qui auront formulé des vœux sur ces postes à profils, sans avoir fait acte de candidature ou ayant transmis leur candidature hors délai, verront ces vœux non pris en compte (code exclusion 90).

Pour le Recteur, et par délégation, Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de Meurthe-et-Moselle,

signé

**Emmanuel BOUREL** 

P. J.: Annexe n°1 : tableaux des postes à profil et à exigences particulières Annexe n°2 : fiche de candidature